



Province de Québec  
District d'Abitibi-Ouest  
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 8 FÉVRIER 2023, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. MICHEL CLICHE, MAIRE.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents : les conseillers, Gaétan St-Jean, Chantal Mélançon, Nancy Gosselin, Nicole Therrien, Claire Paquet, Mathilde Lévesque, Michel Cliche, maire, ainsi que la directrice générale, Stéphanie Côté (en présentiel).

**2. ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2023 ;
4. Suivis aux procès-verbaux ;
5. Trésorerie ;
6. Correspondance ;
7. Dossiers des conseillers ;
8. Renouvellement prêt #4;
9. Offre de dégel de ponceaux;
10. Offre de balayage et ramassage de rue ;
11. Dérogation mineure 615 chemin de la Pointe-chez-son-père;
12. Dérogation mineure 288 chemin de la Plage Trudel;
13. Dérogation mineure 551 chemin de la Plage Cayouette;
14. Demande de collaboration PG Expédition;
15. Rapport annuel d'activités en sécurité incendie;
16. Déclaration des intérêts pécuniaires;
17. Cimetière village de Clerval;
18. Cimetière Ile Nepawa;
19. Période de questions;
20. Levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par Mathilde Lévesque, appuyé par Claire Paquet et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le président.

Adoptée

**3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2023 ;**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée;

2023-02-01

2023-02-02



No de résolution  
ou annotation

IL EST PROPOSÉ par Chantal Mélançon appuyé par Gaétan St-Jean et résolu que le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2023 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

**4. SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX**

Aucun suivi

**5. TRÉSORERIE**

2023-02-03

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer, faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

Comptes à payer  
Dépenses à accepter le 8 février 2023

Fournisseur	Description	Coût
Coop Dupuy Ste-Jeanne-D'arc	crème a café+ prise pour rallonge	13,46 \$
Abinord	Booster pack	264,43 \$
Municipalité Ste-Hélène	Luminaire rte 45	23,83 \$
Municipalité de Dupuy	Entente incendie 2023	2 280,00 \$
Énergies Sonic	451,6 litres mazout	1 136,15 \$
FQM	Adhésion 2023	1 223,83 \$
Michel Cliche (Petite caisse)	3 rouleaux timbres+frais poste usa et journal	405,52 \$
Garage Lacroix	Fan chauffette volvo	351,81 \$
Cia informatique	Sauvegarde en ligne	34,44 \$
Jacinthe Châteauevert	Frais déplacement ccu	20,00 \$
Jean-Yves Charest	Frais déplacement ccu	63,31 \$
Les entreprises J.L.R.	Contrat février	2 765,15 \$
Recyclage métaux intégré	Facture omise juin 2022	125,18 \$
Soudure Marco Dostaler	Réparation one way	1 012,93 \$
Cain Lamarre	Contestation TAT	142,14 \$
Canadian Tire la Sarre	Pelle+chauffe-main+patin (subv patinoire)	504,18 \$
Gaétan St-Jean	Frais déplacement ccu	28,54 \$
Pro gaz	Essence camion	221,25 \$
Traction La Sarre	8 gallons prestone	132,91 \$
Groupement forestier abitibi	Plan d'aménagement	932,06 \$
Salaires employés	Janvier	8 934,54 \$
Salaires Directrice générale	Janvier	3 230,02 \$
Salaires conseillers	Janvier	2 344,96 \$
Avantages sociaux employeur	Janvier	1 978,38 \$
Larouche Bureautique	Gestion bail location	305,12 \$
MRCAO	Quotes parts 2023 1er versement+gonet	26 821,82 \$
Hydro Québec	Hydro casse-croûte	679,27 \$
Hydro Québec	Éclairage publique	105,82 \$
Coop Novago	bois+vis+fil chauff+flash light (subv pati)+déglaçant	342,12 \$
Caisse Desjardins	Frais caisse+marge	991,74 \$
Caisse Desjardins	remb prêt #4	7 505,98 \$
Caisse Desjardins	Remb. Int prêt temporaire (tecq)	3 126,58 \$
Visa Desjardins	Punch et accessoires+timbres+téléphonie+colle+encre	988,06 \$
<b>Total</b>		<b>69 035,53 \$</b>
<b>Revenus</b>		
Citoyens	Taxes municipales	14 694,32 \$
Xplornet	location terrain tour	369,87 \$
Ginette Vachon poste canada	Location local poste canada	160,00 \$
Divers	Location de salle	150,00 \$
Divers	Permis+photocopies+dérogation mineure	345,00 \$
Gouvernement du Québec	Remboursement TPS	29 954,34 \$
<b>Total</b>		<b>45 673,53 \$</b>



IL EST PROPOSÉ par Nicole Therrien, appuyé par Nancy Gosselin et résolu :

QUE la liste des comptes à payer au montant de 69 035.53\$ soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Adoptée

**6. CORRESPONDANCE**

La directrice générale résume les communications reçues depuis la dernière séance du conseil.

**7. DOSSIERS DES CONSEILLERS**

**8. RENOUVELLEMENT PRÊT #4;**

Il est proposé par Chantal Mélançon appuyé par Claire Paquet de procéder au renouvellement du prêt numéro 4 avec la Caisse populaire Desjardins d'Abitibi-Ouest pour une durée de 5 ans au taux d'intérêts proposé de 4.97%. Les signataires autorisés à signer le document sont : Michel Cliche maire ainsi que Stéphanie Côté directrice générale.

Adoptée

**9. OFFRE DE DÉGEL DE PONCEAUX**

Il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Nancy Gosselin, d'offrir le service de dégel de ponceaux à la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg au prix de 175\$/heure pour l'année 2023.

Adoptée

**10. OFFRE DE BALAYAGE ET RAMASSAGE DES ACCOTEMENTS**

Attendu que le MTQ nous offre la possibilité de réaliser le balayage et le ramassage de la chaussée en milieu urbain ;

Attendu que le Ministère s'engage à nous verser un montant forfaitaire de 350\$ pour la réalisation des travaux;

En conséquence, il est proposé par Nicole Therrien appuyé par Chantal Mélançon, d'autoriser Stéphanie Côté à signer l'entente de réalisation des travaux avec le Ministère.

Adoptée

2023-02-04

2023-02-05

2023-02-06



No de résolution  
ou annotation

2023-02-07

**11. DÉROGATION MINEURE 615 CHEMIN DE LA POINTE-CHEZ-SON-PÈRE**

Pour la Propriété situé au :	615 chemin de la Pointe-chez-son-père;
Cadastre :	4 049 878
<b>- DÉROGATION MINEURE DEMANDÉE -</b>	
1- Permettre le maintien du spa à l'emplacement actuel; 2- Permettre le maintien du garage d'une superficie plus grande que permis selon le règlement en vigueur; 3- Permettre le maintien du pavillon à l'emplacement actuel (marge latérale à moins de 2 mètres de la ligne de lot)	

Attendu qu'une demande de dérogation mineure est demandée pour :

- le maintien Du spa à l'emplacement actuel;
- Permettre le maintien du garage d'une superficie plus grande que permis;
- Permettre le maintien du pavillon à l'emplacement actuel;

Attendu que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par Claire Paquet appuyé par Mathilde Lévesque d'accepter la demande de dérogation mineure tel que demandé.

Adoptée



**12. DÉROGATION MINEURE 288 CHEMIN DE LA PLAGE TRUDEL**

Pour la Propriété situé au :	288, chemin de la Plage Trudel
Cadastre :	5 457 662 / 5 305 978 / 4 049 786
<b>- DÉROGATION MINEURE DEMANDÉE -</b>	
1- Grandeur du terrain non conforme au règlement de lotissement 2.4.1. Le terrain est actuellement d'une superficie de 2531 mètres carrés, selon le règlement il doit être d'au moins 4000 mètres carrés.	

**2023-02-08**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure est demandée pour permettre le maintien du terrain tel que lotis en 1987.

Attendu que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par Mathilde Lévesque appuyé par Gaétan St-Jean d'accepter la demande de dérogation mineure tel que demandé.

Adoptée

**13. DÉROGATION MINEURE 551 CHEMIN DE LA PLAGE CAYOUILLE**

Pour la Propriété situé au :	551, chemin de la Plage Cayouette
Cadastre :	4 049 955
<b>- DÉROGATION MINEURE DEMANDÉE -</b>	
1- Maintien du garage dont la superficie est supérieure au règlement de zonage	

**2023-02-09**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure est demandée pour permettre le maintien du garage tel que construit.

Attendu que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par Nancy Gosselin appuyé par Chantal Mélançon d'accepter la demande de dérogation mineure tel que demandé.

Adoptée



2023-02-10

**14. DEMANDE DE COLLABORATION PG EXPÉDITION**

Attendu que la municipalité a reçu une demande de collaboration de la part de PG Expédition pour une course de chien de traîneau;

Attendu que la municipalité désire être partenaire avec PG Expédition pour la course qui se déroulera du 17 au 19 février 2023;

Attendu que la municipalité autorise PG Expédition à établir une traverse de chemin officielle dans la traverse Clerval-La Reine juste un peu avant le petit pont à la jonction La Reine-Clerval;

Attendu que la municipalité participera au montage et démontage du coin des spectateurs près de la Plage Trudel;

En conséquence, il est proposé par Chantal Mélançon appuyé par Nicole Therrien de confirmer notre partenariat avec PG Expédition.

Adoptée

**15. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE**

Attendu qu'un rapport pour l'atteinte des objectifs et la réalisation des travaux effectués en cours d'année doit être remis annuellement;

Attendu que le rapport a été lu et sera remis à la MRC d'Abitibi-Ouest;

En conséquence, il est proposé par Claire Paquet appuyé par Mathilde Lévesque et unanimement résolu d'accepter le rapport des actions posées par la municipalité de Clerval pour le schéma de couverture en sécurité incendie tel que soumis.

Adoptée

**16. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Les membres du conseil déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

**17. CIMETIÈRE VILLAGE DE CLERVAL**

Sujet reporté

**18. CIMETIÈRE ILE NEPAWA**

Sujet reporté



19. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

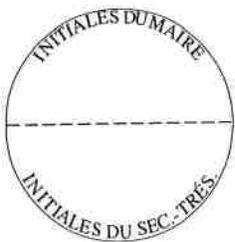
2023-02-12

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Nancy Gosselin à 19h44.

Stéphanie Côté  
Directrice générale

Michel Cliche  
Maire

« Je, Michel Cliche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval

*[A large, diagonal blue scribble or signature mark covers the majority of the page content.]*